

thylique et quand ces droits ont été augmentés pour l'avantage de la "Standard Chemical Co." puisque c'est elle seule qui en a profité ?

L'honorable M. BRODEUR : Les droits sont de \$2.40 par gallon, et ont été imposés en 1896 ou 1897. A cette époque nous n'achetions certainement pas de la "Standard Chemical Co."

M. BENNETT : Le tarif n'a-t-il pas été changé depuis 1896 ? Il me semble qu'il en a été question l'an dernier.

M. INGRAM : L'honorable ministre veut dire 1897.

L'honorable M. BRODEUR : Oui.

M. BENNETT : Au cours du débat de la dernière session, on a aussi constaté que ces amis du gouvernement ont obtenu, non seulement un monopole, mais aussi une augmentation des droits.

L'honorable M. BRODEUR : Je viens de dire que le contrat a été signé en 1898 et que c'est en 1897 que les droits ont été imposés. La "Standard Chemical Co" n'existait pas encore.

M. INGRAM : Les honorables membres de la droite refusent de donner une protection raisonnable aux industries du pays, mais quand il s'agit d'une compagnie qui approvisionne le gouvernement ou lui accorde une protection de \$2.40 par gallon. J'espère que l'honorable député d'Ontario-nord se montrera disposé à venir en aide à toutes nos autres industries, en leur accordant une protection raisonnable, quand mêmes elles ne seraient pas installées dans son comté.

M. CLANCY : Est-ce qu'on a passé marché pour la fourniture du genièvre. L'honorable ministre du Revenu de l'intérieur a prononcé il y a quelque temps un discours qui ressemble beaucoup à celui que vient de faire l'honorable député d'Ontario-nord. Ils sont tous deux partisans d'un tarif de revenu, sauf pour deux articles; l'honorable ministre voudrait en excepter le genièvre, et l'honorable député, l'alcool méthylique. Ce dernier dit que ce serait une honte et une abomination de permettre aux Yankees de faire concurrence à une compagnie canadienne qui fabrique de l'alcool méthylique et cependant il vote contre tout ce qui sent la protection. A titre d'industrie canadienne, celle-ci mérite d'être raisonnablement protégée, mais nos honorables adversaires devraient être les derniers à demander des droits prohibitifs, dans un cas comme celui-ci.

Le gouvernement a porté un intérêt tout spécial à cette industrie, et à ce propos on raconte une histoire intéressante. Le principal actionnaire de cette compagnie est venue à Ottawa, et grâce à ses influences politiques, il réussit à obtenir du gouvernement, une élévation des droits sur ce produit. Quelque temps après eut lieu la conversion de M.

M. BENNETT.

Peuchen au parti libéral. Je ne doute pas qu'il avait d'excellentes raisons de croire que ce parti était le meilleur des deux. Aujourd'hui, il a réussi à faire élire l'aimable et savant député qui représente Ontario-nord (M. Grant).

Plusieurs VOIX : Ecoutez ! écoutez !

M. CLANCY : Pour une fois, mes paroles sont applaudies par les honorables députés de la droite. Mais je ne me rappelle pas qu'un seul d'entre eux ait jamais employé à l'adresse d'un membre de la gauche, des paroles aussi élogieuses, bien qu'elles pussent être aussi méritées que dans le cas de l'honorable député d'Ontario-nord. C'est la première fois qu'il parle sur une question de tarif et il demande le maintien des privilèges accordés à cette industrie.

M. BENNETT : Est-ce le dernier mot du ministre ? Refuse-t-il de demander des soumissions et entend-il continuer à payer à cette compagnie \$1.40 par gallon, ou n'importe quel prix qu'il lui plaira de fixer ?

L'honorable M. BRODEUR : J'ai expliqué que nous avons demandé des prix à ceux qui étaient censés être en état de nous fournir de l'alcool. La Compagnie Rathoun n'a seulement pas daigné répondre. La Compagnie du Sault n'était pas en état de se charger de cette fourniture, et la seule qui nous a soumis des prix, c'est la "Standard Chemical Company". Je ferai observer à l'honorable député de Bothwell qu'en 1897, les droits ont été augmentés, non seulement sur l'alcool de bois, mais aussi sur l'alcool de grain.

M. CLANCY : Pas du tout.

M. BRODEUR : Oui ; sur tous les alcools. Ce n'est que l'année suivante que la "Standard Chemical Company" a été formée et a obtenu un marché du gouvernement. On ne peut pas prétendre que les droits ont été augmentés dans l'intérêt de cette compagnie puisqu'elle n'existait pas encore.

M. BENNETT : Je félicite M. Tudhope sur ses relations avec le gouvernement. Avant 1896, il était le plus intransigeant des conservateurs d'Ontario, et un des adversaires les plus acharnés des libéraux. Après le changement de gouvernement, la lumière s'est faite dans son esprit, surtout après que le gouvernement eût augmenté de 10 pour cent les droits sur les traîneaux légers (cutters) qu'il fabrique.

Maintenant que le gouvernement accorde à cette compagnie un monopole et la remise des droits, je n'en doute pas, il en profitera pour faire de nouvelles demandes et les électeurs de cette partie du pays comprendront qu'il suffit de se convertir aux idées du gouvernement pour en obtenir tout ce que l'on veut.

M. SPROULE : Je vois dans une revue commerciale de Chicago que l'alcool méthylique à 95 et 97 degrés, se vend 65 cents le